

pas son pareil au monde. L'entreprise a été concédée pour ces travaux qui commenceront dès le printemps. En réalité, mon honorable ami le ministre des Postes (M. Pelletier) m'informe que ces travaux sont déjà commencés.

Mon très honorable ami a appelé à son secours l'évocation des temps divers et il considère que le discours du trône est absolument insuffisant, d'autant plus qu'il n'indique aucun remède direct ou immédiat pour cette dureté des temps et pour le prix élevé de l'existence dont il a également parlé. Il a confondu ces deux sujets, à ce qu'il m'a semblé, dans son discours, et de temps en temps je n'étais pas bien sûr s'il parlait de l'un ou de l'autre. Pourtant, il se peut qu'ils aient été traités parfaitement tous les deux ensemble. Je voudrais rafraîchir la mémoire de mon très honorable ami sur un point. Il semble croire que l'allusion dans le discours du trône exige l'expression de quelque déclaration qui pourvoirait à un remède effectif et immédiat.

Il a oublié les paroles qu'il mettait dans la bouche du Gouverneur général en 1908, paroles beaucoup plus compromettantes, si je puis me servir de cette expression, que tout ce qui se trouve dans le discours du trône de cette année. Voici le passage en question :

Le Canada a été favorisé d'une longue suite d'années prospères et bien qu'en ce moment les affaires soient gênées par la rareté de l'argent qui sévit par tout l'univers, je suis certain que cette condition défavorable n'est que temporaire et que les ressources inépuisables du pays et le fait qu'elles ont une réputation mondiale nous assurent amplement de la continuation du progrès matériel.

J'ai lu attentivement ce discours, qui est très long, et je n'ai pas réussi à découvrir le moindre indice d'un remède immédiat et effectif. Si je cétais la parole à mon honorable ami, peut-être qu'il expliquerait à la Chambre la raison de cette omission. Le mot "défavorable" ne se trouve pas dans le discours de cette année. En 1908, la situation paraissait très sombre au Gouvernement du jour. Nous ne sommes pas aussi pessimistes. Nous sommes intimement convaincus que les ressources du pays sont si considérables et si bien connues, qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter sérieusement d'une légère restriction du commerce et qu'en 1914, comme en 1908, nous saurons prouver au monde que le ralentissement, s'il existe, ne sera que momentané.

Mon très honorable ami a fait allusion à l'enquête instituée par le Gouvernement sur l'élévation du coût de la vie. Sur ce point,

nous avons cru sage de suivre l'exemple donné par la mère patrie et de confier l'étude de la question à des fonctionnaires publics de science et d'expérience. Nous les avons choisis sans tenir compte de ce que l'on pourrait appeler leurs opinions politiques, car ce sont non seulement des fonctionnaires d'une grande compétence et d'une longue expérience, mais aussi des citoyens intègres qui n'épargneront aucun travail pour remplir la mission qui leur est confiée et qui mettront tous leurs talents au service de leur pays.

L'honorable chef de l'opposition a proposé un amendement. Il propose que l'adresse à Son Altesse Royale ne soit pas votée telle qu'elle a été rédigée, mais que le paragraphe suivant y soit ajouté :

Nous regrettons d'avoir à représenter à Votre Altesse Royale que bien que le gracieux discours par lequel Elle a ouvert la présente session du Parlement reconnaisse que les affaires sont dans une condition de dépression, cependant il n'y a aucune indication ou intention de la part de vos aviseurs de prendre des mesures pour remédier à cet état de choses.

Quand je disais il y a un instant que mon honorable ami avait oublié le discours qu'il mettait dans la bouche du gouverneur général en 1908, j'étais évidemment dans l'erreur; il se rappelait parfaitement ce discours en rédigeant le présent amendement. Son Altesse Royale ne dit pas dans le discours du trône que les affaires subissent une ère de crise.

Je ferai observer que le présent amendement ne ressemble guère à certains discours prononcés par mon honorable ami dans les provinces d'Ontario et de Québec; il existe une remarquable différence entre les deux. Lorsqu'il était à Hamilton le 26 novembre dernier, il avait une politique toute prête. Comment se fait-il que ce programme qu'il énonçait à Hamilton ne soit pas compris dans son amendement? Des amis lui ont-ils fait comprendre qu'il était un peu pressé? Quelle est la raison de ce changement d'attitude? Dans le premier cas, il criait à pleine voix; mais aujourd'hui, il murmure tout bas. D'ailleurs, il n'a pas attendu l'ouverture de la session pour changer de politique. Voici ce qu'il disait à Hamilton :

Le programme que j'énonce en ce moment, le programme que tout patriote canadien devrait approuver, et le programme que je crois que le gouvernement a le devoir d'adopter immédiatement, c'est celui de l'abolition complète des impôts douaniers sur les denrées alimentaires.

Ces paroles étaient prononcées le 26 novembre et le 9 décembre, mon honorable